



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 juillet 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-sixième session

Point 13 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

## Sécurité humaine

### Note du Secrétariat

1. L'Assemblée générale a adopté sa résolution 64/291 le 16 juillet 2010. Elle y a pris note des efforts en cours pour définir la notion de sécurité humaine et estimé qu'elle devait poursuivre le débat et parvenir à un accord sur cette définition. À cet effet, elle a prié le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres sur la notion de sécurité humaine, notamment sur une éventuelle définition, et de lui faire rapport à sa soixante-sixième session.
2. L'établissement du rapport demandé nécessite d'amples consultations avec toutes les parties intéressées afin que le Secrétaire général puisse proposer une éventuelle définition. Ces consultations auront lieu tout au long de 2011.
3. Le Secrétaire général soumettra son rapport à l'Assemblée générale, pour examen, en mai 2012.

---

\* A/66/150.

